

1

Motion « Grands projets d'infrastructure de l'Etat »

La Chambre des Députés

Vu la nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructures ;

Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part :

L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructures du 22 mars 2001 ;

La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;

Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructures dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructures adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructures Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD) à charge du département du Développement durable et des Infrastructures, présentée par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures lors de la séance du 10 février 2014 de la Commission du Développement durable ;

Considérant que suite aux informations détaillées fournies par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, la Commission du développement durable a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2014 afin de garantir les objectifs suivants :

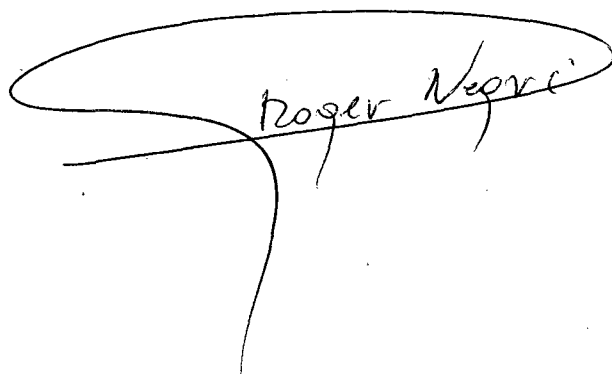
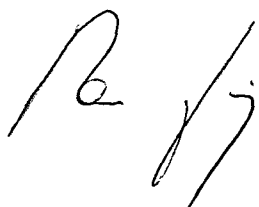
a) en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des bâtiments publics

- construction d'infrastructures d'accueil et sportives destinées au Lycée technique pour professions de Santé d'Ettelbruck, au Lycée technique d'Ettelbruck et, le cas échéant, au Lycée technique agricole, sous réserve des décisions à prendre au niveau de son futur site ;
- rénovation de l'annexe de Mersch du Lycée classique Diekirch qui s'avère nécessaire du fait que les anciennes parties ne correspondent plus aux standards actuels d'hygiène, de sécurité et de performance énergétique ;
- rénovation du Lycée Michel Rodange à Luxembourg étant donné que les constructions datant des années soixante-dix nécessitent une modernisation permettant de satisfaire les normes et prescriptions en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et de performance énergétique ;
- rénovation et agrandissement de l'aile 3000 du Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg-Limpertsberg, en raison de son état de vétusté et de l'augmentation du nombre d'élèves ;
- construction d'un nouveau Lycée technique pour professions de santé à Strassen ;
- création d'un centre d'accueil pour enfants, jeunes et parents en situation de détresse ou à besoins spécifiques à Pétange ;

b) en ce qui concerne le champ d'intervention du département des travaux publics

- réhabilitation de la piste « Runway 06-24 » de l'Aéroport de Luxembourg.

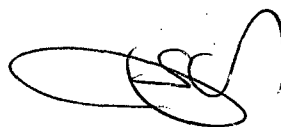
GIBERYEN



Roger Negre

Lorsche José

Rudie



R. Schantz



GUY GRAPI